



INVITATION

JEUDI 5 MARS 2020

A 8H30 Lieu : au MEDEF-NC



« Le rôle et les missions du CHSCT »

Infos pratiques :

Petit-déjeuner
d'échanges
De 8h30 à 10h

PLACES LIMITEES

Merci de nous confirmer
votre participation
par retour de mail.

Contact :

Secrétariat
27 35 25
medefnc@medef.nc

Cette présentation est axée sur le **rôle et les missions du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail**. Rappelons que **dans les entreprises de 50 salariés et plus**, son institution est **obligatoire** et que l'inspection du travail peut imposer sa mise en place, d'où l'intérêt de cette présentation. En-dessous du seuil de 50 salariés, ce sont les délégués du personnel qui doivent assurer le rôle du CHSCT.

Si la création du comité est ancienne (depuis 1988 en Nouvelle-Calédonie), les entreprises qui doivent le mettre en place et assurer son fonctionnement au quotidien, peuvent rencontrer des difficultés.

De plus, si le comité se réunit plusieurs fois par an, au moins tous les trimestres comme le prévoit la réglementation, « son utilisation » en reste limitée. Il est rare qu'il organise des actions plus spécifiques comme le lui permet la loi, pour remplir l'ensemble des missions.

Ce petit-déjeuner a pour but de donner un **éclairage** aux adhérents du MEDEF-NC sur le CHSCT, qui est **un outil de gestion de la prévention des risques professionnels** et qui démontre ainsi **tout son intérêt pour l'entreprise**.

En maîtrisant mieux cet outil, **le chef d'entreprise sera mieux armé pour préserver la santé et la sécurité au travail des salariés de son entreprise, dont il est responsable pénalement**.

Contenu de la présentation :

- ✓ Règlementation concernant le CHSCT
- ✓ Missions du CHSCT
- ✓ Missions du Président du Comité